

Séance du 5 Avril 2011

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 09
- absents : 04
- exclus : 0

L'an deux mil onze, le cinq Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric ROULON, Maire.

Etaient présents : MMmes ROULON. GATIEN. DESIRE. CHERY. BRETEAU.
GOUSPILLAS. NAVARRE.

Absents (excusés) MMme POLISSET. DAGUET. BURON (a donné procuration à M. GATIEN).
BUISSERET (a donné procuration à M. ROULON)

M. Thierry GATIEN a été nommé Secrétaire de séance.

Date de convocation

29 Mars 2011

Date d'affichage

12 Avril 2011

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu de séance du 3 Mars 2011 : approbation
2. Comptes de gestion (Commune, Eau, Assainissement, Caisse des Ecoles) : approbation
3. Comptes Administratifs (Commune, Eau, Assainissement): vote
4. Résultats de fonctionnement (Commune, Eau, Assainissement) : affectation
5. Taxes locales : vote des taux
6. Taxe Ordures ménagères : vote du taux
7. Budgets Primitifs (Commune, Eau, Assainissement): vote
8. Informations et questions diverses

APPROBATION DU
COMPTE-RENDU DE
LA SEANCE DU
3 MARS 2011.

Après avoir demandé s'il y avait des observations à formuler, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 3 mars 2011.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu.

2011.05

APPROBATION
DU COMPTE DE
GESTION 2010
DE LA CAISSE
DES ECOLES.

Le Conseil Municipal :
Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant la régularité des opérations,
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2011 06

APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2010
DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal :
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant la régularité des opérations,
- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - déclare que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2011.07

APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2010
DU SERVICE D'EAU.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - déclare que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2011.08

APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2010
DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - déclare que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2011.09

(Le maire s'étant retiré)

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2010
DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal a délibéré sur le Compte Administratif 2010 dressé par Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Thierry GATIEN, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention le **Compte Administratif 2010 de la Commune** :

Section de Fonctionnement :

| | | | |
|------------|--------------|-------------|--------------|
| Dépenses : | 273 683.89 € | | |
| Recettes : | 400 030.68 € | Excédent de | 126 346.79 € |

Section d'Investissement :

| | | | |
|------------|--------------|------------|------------|
| Dépenses : | 102 243.49 € | | |
| Recettes : | 95 785.08 € | Déficit de | 6 458.41 € |

2011.10

(Le maire s'étant retiré)

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2010
DU SERVICE D'EAU.

Le Conseil Municipal a délibéré sur le Compte Administratif 2010 dressé par Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Thierry GATIEN, 1^{er} Adjoint au Maire.
Le Conseil Municipal a approuvé par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention:
le **Compte Administratif 2010 du Service d'eau** :

Section d'exploitation :

| | | | |
|------------|--------------|-------------|-------------|
| Dépenses : | 37 006.26 € | | |
| Recettes : | 107 236.42 € | Excédent de | 70 230.16 € |

Section d'Investissement :

| | | | |
|------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses : | 0.00 € | | |
| Recettes : | 14 032.89 € | Excédent de | 14 032.89 € |

2011.11

(Le maire s'étant retiré)

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2010
DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a délibéré sur le Compte Administratif 2010 dressé par Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Thierry GATIEN, 1^{er} Adjoint au Maire.
Le Conseil Municipal a approuvé par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
le **Compte Administratif 2010 de l'Assainissement** :

Section d'exploitation :

| | | | |
|------------|----------|-------------|----------|
| Dépenses : | 0.00 € | | |
| Recettes : | 162.82 € | Excédent de | 162.82 € |

Section d'Investissement :

| | | | |
|------------|------------|-------------|------------|
| Dépenses : | 170.91 € | | |
| Recettes : | 5 500.98 € | Excédent de | 5 330.07 € |

2011.12

AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2010
DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Constatant que le Compte Administratif présente :

| | |
|--|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de l'exercice de | 56 003.55 € |
| - un excédent cumulé de fonctionnement de | 126 346.79 € |
| - un excédent d'investissement de l'exercice de | 26 524.06 € |
| - un déficit cumulé d'investissement de | 6 458.41 € |
| - un solde négatif de restes à réaliser en investissement de | 0.00 € |
| - un solde positif de restes à réaliser en investissement de | 0.00 € |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire, au compte 1068

pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 6 458.41 €

- le solde disponible est affecté en réserve au compte 110, report à nouveau créateur,

- en ligne 002 le report de fonctionnement est de 119 888.38 €

- en ligne 001 le report d'investissement est de 6 458.41 €

2011.13

AFFECTATION
DU RESULTAT
D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2010
DU SERVICE D'EAU.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,
Constatant que le Compte Administratif présente :

| | |
|---|-------------|
| - un excédent d'exploitation de l'exercice de | 8 355.95 € |
| - un excédent cumulé d'exploitation de | 70 230.16 € |
| - un excédent d'investissement de l'exercice de | 5 089.26 € |
| - un excédent cumulé d'investissement de | 14 032.89 € |
| - un solde négatif de restes à réaliser de | 0.00 € |

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

- à titre obligatoire, au compte 1068

pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 0.00 €

- le solde disponible est affecté en réserve au compte 110, report à nouveau créateur,

- en ligne 002 le report d'exploitation est de 70 230.16 €

- en ligne 001 le report d'investissement est de 14 032.89 €

2011.14

AFFECTATION
DU RESULTAT
D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2010
DE L'ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,
Constatant que le Compte Administratif présente :

| | |
|---|-----------|
| - un excédent d'exploitation de l'exercice de | 0.00 € |
| - un excédent cumulé d'exploitation de | 162.82 € |
| - un excédent d'investissement de l'exercice de | 0.00 € |
| - un excédent cumulé d'investissement de | 5 330.07€ |
| - un solde négatif de restes à réaliser en investissement | 0.00 € |
| - un solde positif de restes à réaliser en investissement | 0.00 € |

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

| | |
|--|------------|
| - à titre obligatoire, au compte 1068 | |
| pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : | 0.00 € |
| - le solde disponible est affecté en réserve au compte 110, report à nouveau créateur, | |
| - en ligne 002 le report d'exploitation est de | 162.82 € |
| - en ligne 001 le report d'investissement est de | 5 330.07 € |

2011.15

VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION DES
TAXES LOCALES 2011.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux
d'imposition 2011 de la Commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide
de reconduire les taux d'imposition suivants :

| | |
|--|----------------|
| <u>Taxe d'habitation</u> : | 17.70 % |
| <u>Taxe foncière (Bâti)</u> : | 29.89 % |
| <u>Taxe foncière (Non Bâti)</u> : | 70.08 % |

2011.16

VOTE DU TAUX 2011
DE LA T.E.O.M.
(Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le taux de la Taxe d'Enlèvement des
Ordures Ménagères fixé en 2010.

Monsieur le Maire rappelle que la participation due au SICTOM de MONTOIRE
-LA CHARTRE est calculée sur la population DGF et précise que celle-ci a augmenté au dernier
recensement de l'INSEE.

Monsieur le Maire propose d'en tenir compte pour voter le taux de la Taxe
d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'Année 2011 d'éviter que la charge laissée à la
Commune s'alourdisse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal
décide de fixer le taux suivant :

| |
|-----------|
| - 15.50 % |
|-----------|

2011.17

VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2011 DE LA
COMMUNE

Le Conseil Municipal vote en équilibre le budget primitif de la Commune :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| <i>Section de Fonctionnement</i> | 443 552.00 € |
| <i>Section d'Investissement</i> | 144 159.00 € |

2011.18

VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2011 DE
L'EAU.

Le Conseil Municipal vote en équilibre le budget primitif de l'Assainissement :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| <i>Section d'Exploitation</i> | 112 330.00 € |
| <i>Section d'Investissement</i> | 19 132.00 € |

2011.19

VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2011 DE
L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote en équilibre le budget primitif de l'Assainissement :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| <i>Section d'Exploitation</i> | 2 000.00 € |
| <i>Section d'Investissement</i> | 10 000.00 € |

DIVERS :

REUNIONS PROGRAMMEES :

Le Conseil Municipal prend connaissance des réunions suivantes :

Commission Bâtiments : S 16/04/2011 à 10 h.

Commission Voirie : L 18/04/2011 en fin de matinée

Commission Environnement : non déterminée, à revoir avec Mme Breteau.

Adjoints : M 26/04/2011

Conseil Municipal : M 3/05/2011 à 19h.

TOUR DU LOIR ET CHER DU 14 AVRIL 2011 :

Le Conseil Municipal est informé des horaires de passage sur la Commune du Tour Cycliste du Loir-et-Cher.

SEANCE LEVEE A 21 h 45

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.